

DECRET N°2017- 240 du 19 avril 2017

Portant augmentation du montant de l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « TRESOR PUBLIC DU BENIN TPBJ 6,5% 2017-2027 » de cent cinquante milliards à cent soixante-onze milliards cinq cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt mille francs CFA

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n°2016-33 du 26 décembre 2016 portant loi de finances pour la gestion 2017 ;
- Vu** la Convention du 03 juillet 1996 portant création du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers ;
- Vu** le Règlement n° 06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013 portant sur les bons et obligations du Trésor émis par voie d'adjudication ou de syndication avec le concours de l'Agence UMOA-Titres ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n° 2016-264 du 6 avril 2016, portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016, fixant la structure-type des Ministères ;
- Vu** le décret n°2017-041 du 25 janvier 2017, portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n°2017-054 du 02 février 2017, portant émission d'un emprunt obligataire par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Vu l'arrêté n°5005/MEFPD/DC/SGM/DGTCP/SP du 1^{er} octobre 2015, portant attributions, organisation et fonctionnement de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique ;

Sur proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 19 avril 2017

DECRETE :

Article 1^{er} : Conformément à la note d'information sur l'emprunt obligataire par appel public à l'épargne « TRESOR PUBLIC DU BENIN TPBJ 6,5% 2017-2027 » de cent cinquante milliards (150 000 000 000) francs CFA autorisé par le décret n°2017-054 du 02 février 2017, portant émission d'un emprunt obligataire par la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, le montant de l'émission est porté à cent soixante-onze milliards cinq cent quarante-six millions sept cent quatre-vingt mille (171 546 780 000) francs CFA représentant le montant total des souscriptions recueillies à la clôture de l'opération, le 31 mars 2017.

Article 2 : Le Ministre de l'Economie et des Finances est chargé de l'application du présent décret qui prend effet pour compter de sa date de signature et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 19 avril 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Economie
et des Finances par intérim,



Marie Odile ATTANASSO